

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
<b>1. Obligations de mise en œuvre</b>									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (07/03/2013)	L	C	C	C		
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	20/02/2013	L	P/C	C	C		
<b>2. Standards de gestion</b>									
2.1.	Rés. 01/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	C	C		
		Marquage des navires <sup>2</sup>		C	P/C	C	C	A indiqué qu'un règlement serait proposé.	
		Marquage des engins <sup>2</sup>		C	P/C	C	P/C		
		Marquage des DCP		N/C	N/C	C	P/C		
		Fiches de pêche à bord <sup>2</sup>		C	C	C	C		
2.2.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants <sup>2</sup>	07/03/2013	P/C	P/C	C	C	Le Règlement ministériel 02/2011 fixe la longueur maximale des filets dérivants à 2,5km.	
2.3.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18/12/2012	N/C	N/C	C	C	Le Règlement ministériel 12/2012 stipule la zone de moratoire et la surveillance des navires par un SSN.	
2.4.			Pour PS 17/09/2012	N/C	N/C	C	C		
<b>3. Déclarations concernant les navires</b>									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	N/C	N/C	L	P/C	Certaines informations obligatoires manquantes : immatriculation nationale, IRCS, LHT, TB.	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	P/C	P/C	C	C	Les informations sur l'origine des navires seront fournies lorsque ceux-ci seront introduits dans la flotte.	
3.3.	Rés. 12/11	Capacité de référence						Tous les navires ciblant les thons tropicaux.	
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	P/C	P/C	C	C		
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant SWO et ALB en 2007		P/C	P/C	N/A	N/A		
3.4.	Rés.	Liste des navires autorisés (24 m ou	Depuis le	P/C	P/C	C	P/C	Certaines informations obligatoires	

<sup>1</sup> C = conforme ; N/C = non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard.

<sup>2</sup> Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

<sup>3</sup> 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
	07/02	plus de longueur hors-tout)	01/07/2003					manquantes : immatriculation nationale, IRCS, LHT, TB.		
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	P/C	P/C	C	P/C			
3.6.	Rés. 12/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire étranger sous licence.		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	N/A	N/A					
3.8.		Information des accords d'accès	07/03/2013			N/A	N/A			
<b>4. Système de surveillance des navires</b>										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01/07/2007	P/C	P/C	L	C			
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06 Navires > 15 m	N/C	N/C	L	C			
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	L	P/C	Manque le résumé de la flotte de senne.		
<b>5. Statistiques obligatoires</b>										
5.1.	Rés. 10/02	Captures nominales								
		• Pêcheries côtières	30/06	L	C	L	C			
		• Pêcheries de surface	30/06	N/C	N/C	L	P/C	Captures des petits et grands senneurs déclarées combinées.		
		• LL	Provisoires	30/06	L	P/C	L	Données non fournies pour les LL battant pavillon indonésien basés dans d'autres pays.		
			Finales	30/12	L	P/C	C			
5.2.		Prises et effort								
		• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C			
		• Pêcheries de surface	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C			
		• LL	Provisoires	30/06	N/C	N/C	N/C			
			Finales	30/12	N/C	N/C	N/C			
5.3.		Fréquences de tailles								
		• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C			
		• Pêcheries de surface	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C			
		• LL	Provisoires	30/06	N/C	N/C	N/C			
			Finales	30/12	N/C	N/C	N/C			
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)								
		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire.		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
<b>6. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI</b>									
6.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins	30/06	L	P/C			Captures pas par espèces; données de prises et effort et detailles non disponibles.	
6.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	N/C	N/C	C	C	Règlements ministériels 18/2010; 12/2012 et 30/2012	
6.3.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines <sup>2</sup>	07/03/2013	L	P/C	C	C	Règlements ministériels 18/2010; 12/2012 et 30/2012.	
6.4.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	N/C	N/C	C	P/C	Règlement ministériel à rédiger.	
6.5.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	N/C	N/C	C	P/C		
6.6.	Rés. 10/06	Rapport sur les oiseaux de mer <sup>2</sup>	07/03/2013	L	P/C	C	C	Règlements ministériels 18/2010; 12/2012 et 30/2012.	
6.7.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	N/C	N/C	N/A	N/A	Aucun navire opérant au sud des 25°S.	
<b>7. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)</b>									
7.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (08/02/2012)	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ni ressortissant national identifié dans des activités de pêche supposées INN. activités de pêche.	
7.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>8. Transbordements</b>									
8.1.	Rés. 12/05	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/C	N/C	L	P/C	Règlements ministériels 03/2009, 12/2012 et 30/2012. Un seul navire signalé alors que 5 navires ont transbordé dans le cadre du PRO en 2012.	
8.2.		Rapport sur les transbordements au port <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	L	P/C	A déclaré un seul navire.	
8.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun cargo. dans le PRO.	
8.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	01/02/2013			P/C	P/C	Infractions potentielles : 6. Réponses reçues : 5.	
<b>9. Observateurs</b>									
9.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs <sup>2</sup> (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	07/03/2013	L	P/C	C	C	Règlement ministériel 01/2013. 14 déploiements en novembre 2012.	
9.2.		• 5% obligatoire, en mer ( $\geq 24m$ ) <sup>2</sup>	Depuis le 01/07/2010	P/C	P/C	C	P/C	Couverture inférieure à 1%.	
9.3.		• 5% progressif, en mer ( $< 24m$ )	2013	P/C	P/C	C	P/C		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
9.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisiaux <sup>2</sup>	07/03/2013	P/C	P/C	C	P/C		
9.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	C	C	Le rapport sera fourni dans la période de 150 j, avril 2013.	
<b>10. Programme de document statistique</b>									
10.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 <sup>er</sup> semestre	01/04	N/A	N/A	N/A	N/A	N'importe pas de patudo.	
10.2.		Rapport 2 <sup>e</sup> semestre	01/10	N/A	N/A	N/A	N/A		
10.3.		Rapport annuel <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	C	C		
10.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002			C	C		
<b>11. Inspections au port</b>									
11.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	N/C	N/C	C	C	Proposition de Règlement sur les PSMA en attente de validation gouvernementale.	
11.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10	C	C	C	C		
11.3.		Autorité compétente désignée		N/C	N/C	C	C		
11.4.		Périodes de notification préalable		N/C	N/C	C	C		
11.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/C	N/C	N/C	N/C		
11.6.		Refus de demande d'entrée au port	Depuis 01/03/2011	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire étranger ne s'est vu refuser l'entrée au port.	

---

### **Commentaires sur le niveau d'application par l'Indonésie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA09 en 2012.**

**Commentaires :** En ce qui concerne le niveau d'application par l'Indonésie des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 9<sup>e</sup> session en 2012, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à l'Indonésie par le président de la Commission dans un courrier daté du 26 avril 2012.

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Résolutions 05/05 et 10/02 (exigences minimales de déclaration) : Tout en notant les progrès que l'Indonésie a accomplis durant l'année écoulée dans la mise en œuvre et l'amélioration des systèmes de collecte et de déclaration des données, le CdA note que l'Indonésie n'a pas fourni ses statistiques selon les exigences de la CTOI, notamment les prises et effort, et les tailles pour les pêcheries industrielles et artisanales. Le CdA <b>ENCOURAGE</b> l'Indonésie à apporter de nouvelles améliorations dans la collecte et la déclaration des données pendant la période d'intersession.</li><li>• Résolution 09/02 (plans de développement des flottes) : Notant que le PDF fourni par l'Indonésie n'est pas compatible avec les exigences de la résolution, en particulier en ce qui concerne la fourniture d'informations sur l'origine des navires, le CdA <b>EXHORTE</b> l'Indonésie à fournir ces informations dès que possible.</li><li>• Résolutions 09/06, 10/06 et 10/12 (tortues marines, oiseaux de mer et requins-renards) : Notant que l'Indonésie n'a pas mis en œuvre les exigences des résolutions de la CTOI sur les tortues marines, les oiseaux de mer et les requins-renards dans sa législation nationale, le CdA <b>ENCOURAGE</b> l'Indonésie à adopter les dispositions de ces résolutions dans sa législation nationale.</li></ul> |
|--|

**Réponse :** L'Indonésie a fourni sa réponse à la lettre du Président de la Commission le 30 août 2012.

### **Problèmes actuels concernant le niveau d'application par l'Indonésie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA10 en 2013.**

Après examen du Rapport d'application 2013 de l'Indonésie, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas déclaré les données de prises et effort et de fréquences de tailles pour tous les segments de ses flottes, comme exigé par la rés. 10/02. Captures nominales pas selon les standards de la CTOI ou manquantes pour certains segments de ses flottes opérant depuis des ports étrangers.</li><li>• N'a pas fourni sur tous les rapports d'observateurs qui signalent de possibles infractions, comme exigé par la rés. 12/05.</li><li>• Couverture inférieure à la valeur de 5% requise par la rés. 11/04 pour le programme d'observateurs et le mécanisme d'échantillonnage.</li><li>• N'a pas fourni les rapports d'inspection des navires étrangers, comme exigé par la rés. 10/11.</li></ul> |
|---|